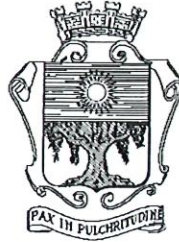


AR Prefecture

006-210600110-20260505-050526\_18-DE  
Reçu le 13/05/2026



DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT  
DE  
NICE

**VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER**  
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 18 – COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) –  
CONSTITUTION ET PROPOSITION DES MEMBRES

Séance Publique Ordinaire du 5 MAI 2026  
A 19 heures 30 dans la salle du Conseil  
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, Mme Françoise SANCHINI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Arzu-Marie BAS, M. Guerino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, Mme Michèle VERDRU, M. Jean-Baptiste BARILI, M. Michel LOBACCARO, Mme Sandrine BERTRAND, Mme Virgnie LAMY, Mme Carolle LEBRUN, M. Hervé LAUBERTIE, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, Mme Nadia BONADEO, M. Adrien GUILLOT, M. Sébastien BROUCHET, Mme Manon CAISSON-STIVAL,

PROCURATIONS : M. Didier ALEXANDRE à M. Michel LOBACCARO, M. André RIOLI à Monsieur le Maire, M. Jean-Elie PUCCI à Mme Alexandra CANAL.

QUORUM : 14  
PRESENTS : 24  
VOTANTS : 27

Secrétaire : Mme Manon CAISSON-STIVAL

Date de convocation de séance : 29 avril 2026

**AR Prefecture**

006-210600110-20260505-050526\_18-DE  
Reçu le 13/05/2026



VILLE DE BEAULIEU SUR MER  
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2026

XVIII - COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) –  
CONSTITUTION ET PROPOSITION DES MEMBRES

Monsieur le Maire s'adresse à ses collègues en ces termes :

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code général des impôts,

Considérant que l'article 1650-1 du Code général des impôts prévoit qu'il est institué, dans chaque commune, une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire ou de son adjoint délégué et de huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants (communes de plus de 2.000 habitants),

Considérant que la durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal,

Considérant qu'il convient, suite au renouvellement du conseil municipal qui a eu lieu lors du scrutin électoral du 15 mars 2026, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs dans notre commune,

Considérant que les huit commissaires titulaires, ainsi que les huit commissaires suppléants sont désignés par la Direction Générale des Finances Publiques sur une liste de contribuables berlugans, en nombre double, à savoir trente-deux, que je vous propose aujourd'hui de dresser,

Considérant que cette commission consultative a notamment pour fonction de :

- dresser, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants (article 1503 du code général des impôts (CGI)) ;
- participer à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du CGI) ;
- participer à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
- formuler des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;

**AR Prefecture**

006-210600110-20260505-050526\_18-DE  
Reçu le 13/05/2026



Considérant que les personnes proposées doivent remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité française,
- être âgées de 25 ans au moins,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrites aux rôles des impôts directs locaux dans la commune,
- être familiarisées avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITE,

- ENTERINE la liste des contribuables présentée en séance du conseil municipal et annexée à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces liées à la présente affaire.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Roger ROUX



**AR Prefecture**

006-210600110-20260505-050526\_18-DE  
Reçu le 13/05/2026

